

Depuis plusieurs semaines, les personnels se réunissent en assemblées générales, ils s'opposent à la réforme du lycée et du baccalauréat, aux suppressions de postes dans les collèges et les lycées, à l'augmentation des effectifs par classe, à la deuxième heure supplémentaire « *non refusable* ». A l'image du Président de la République et de son gouvernement, le ministre de l'Education Nationale continue de tourner le dos aux revendications.

Comment ne pas voir une provocation dans les propos de M. le Ministre, dans le JDD du 3 février : « *Il ne faut pas écouter les habitués ventilateurs à angoisse ; ce serait hallucinant qu'ils réussissent à faire passer de l'or pour du plomb* » ? Ce ne sont pas des angoisses que les personnels expriment, par des prises de position, par la grève, les rassemblements et les manifestations. Ce sont des revendications, et le SNFOLC les soutient.

Et alors que le projet de loi dit « pour une école de la confiance » a été massivement rejeté au Conseil supérieur de l'Education, le ministre persiste et signe : le projet de loi a été présenté à l'Assemblée Nationale. Il prévoit notamment la remise en cause de la liberté d'expression des fonctionnaires et agents publics au nom de « *l'engagement* » et de « *l'exemplarité* », la poursuite des expérimentations locales dérogatoires au Code de l'Education, l'aggravation des dispositions déjà contenues dans la loi Peillon de refondation de l'école avec la mise en place d' « établissements publics des savoirs fondamentaux » (dans lesquels professeurs des premiers et second degré pourraient intervenir indifféremment dans les niveaux des écoles ou des collèges), la possibilité pour M. le ministre de mettre en œuvre la réforme territoriale par ordonnances, l'attribution de « *missions d'enseignement* » aux assistants d'éducation sous couvert de pré-professionnalisation.

Avec la FNEC FP-FO, le SNFOLC exige le retrait total de ce projet, dangereux pour le cadre national de l'Ecole publique et les statuts des personnels.

Force Ouvrière s'oppose au projet de loi sur la réforme de l'État qui participe de la même volonté de régression sociale généralisée et à la généralisation du recrutement de personnels précaires non titulaires sur des postes pérennes au mépris du statut général de la fonction publique.

FO s'oppose à la création de nouvelles sanctions contre les personnels qui seraient infligées sans consultation des CAP et à la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi qu'à la diminution des compétences des CAP.

FO s'oppose au recours à des ordonnances sur le dialogue social dans la fonction publique. Le gouvernement doit entendre les personnels et renoncer à ces mesures unanimement rejetées. Il est temps d'en finir avec la politique du mépris, et du passage en force.

C'est pourquoi Force Ouvrière appelle aux côtés de la CGT, de Solidaires et des organisations étudiantes UNL et Unef à une journée d'action, de mobilisation et de grève le 19 mars. Il s'agit de cesser le travail ensemble le même jour, public et privé, pour se faire entendre.

Cette CAPA est chargée d'examiner l'avancement d'échelon des professeurs certifiés de l'académie de Lille dans le cadre de la réforme Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations. Elle doit donner un avis sur le choix des 30% de promouvables qui pourront bénéficier d'une bonification d'ancienneté pour un avancement accéléré au 7ème et au 9ème échelon. Cette décision n'est pas neutre. Elle permettra aux intéressés de toucher sur un an 1 574,50 € bruts (pour un passage accéléré au 7ème échelon) ou 2024,36 € bruts (pour une bonification d'ancienneté lors de l'accès au 9ème échelon) de plus que

les personnels non retenus.

Bien sûr ces sommes ne suffisent pas à compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, mais elles sont tout de même appréciables en cette période d'austérité générale, de gel du pouvoir d'achat, et d'augmentation des prélèvements.

En revanche, si l'on compare le nombre de professeurs qui seront promus par la réforme PPCR avec l'ancien rythme d'avancement d'échelon, on comprend aisément les économies réalisées au nom de l'austérité budgétaire. En 2016, 2234 collègues étaient promus lors de la capa, dont 917 au grand choix et 1317 au choix, tous échelons confondus. Deux ans plus tard, il n'y en a plus que 269, dont 117 au 7ème et 152 au 9ème. A ce sujet, nous estimons devoir disposer des documents concernant tous les avancements, y compris à l'ancienneté, et quel que soit l'échelon.

Comment les collègues ont-ils été classés ? Essentiellement sur la base de l'avis final du rendez-vous de carrière. Nous constatons que tous les collègues ayant reçu un avis « excellent » sont promus. Les quotas – pardon, les « contingents » - ont donc bien fait les choses. Il en découle que seulement 28 collègues ayant reçu un avis « très satisfaisant » bénéficieront de l'avancement d'échelon accéléré sur un total de 371 collègues ayant pourtant reçu le même avis. Les 343 autres, de même que les 255 collègues dont la valeur professionnelle a été jugée « satisfaisante » ainsi que les 15 pour qui elle a été jugée « à consolider » accéderont à l'échelon supérieur à l'ancienneté.

Comment les 21 collègues promus au 7ème et les 7 promus au 9ème ont-ils été départagés des autres? En fonction de : 1) leur ancienneté dans le corps, 2) leur ancienneté générale de service, 3) leur date de naissance.

Nous ne comprenons pas que les discriminants retenus par le rectorat de Lille ne correspondent pas à ceux du ministère : ancienneté de grade, dans l'échelon, puis âge.

Il reste par ailleurs des questions concernant ce tableau. Comment les collègues qui n'ont pas pu avoir de rendez-vous de carrière l'an passé ont-ils été classés ? Selon les chiffres communiqués lors d'un précédent GT, 66 collègues n'ont pas eu leur rendez-vous de carrière l'an passé, dont 52 pour un « motif légitime. » Or, nous ne retrouvons que 52 collègues dont l'avis est pointé « NR » ou laissé blanc, et une seule pour laquelle il est précisé qu'elle a refusé ledit rendez-vous. Parmi les 14 autres collègues n'ayant pas eu de « rendez-vous » pour un motif jugé « non légitime » pourquoi aucun n'apparaît-il dans le tableau ?

Concernant les 51 collègues classés sans avoir eu le rendez-vous de carrière prévu réglementairement, nous notons qu'ils sont tous « classés » comme *satisfaisant* ou *très satisfaisant*, mais aucun comme *excellent*. La question se pose, devant cette étonnante statistique, de savoir quelles garanties le rectorat offre à ces collègues qui n'ont pu être « au rendez-vous » que le déroulement de leur carrière n'est pas lésé par un traitement inéquitable.

S'il est besoin de donner d'autres arguments pour revendiquer le retour à l'ancienne cadence d'avancement d'échelon, le SNFOLC tient à réaffirmer ici son opposition constante à l'individualisation des carrières – contre les garanties collectives – la mise en concurrence des personnels, - ce qui revient à exiger d'eux toujours plus en leur donnant toujours moins, - le rallongement des parcours professionnels et le renforcement des usages locaux sur les règles nationales. C'est pourquoi le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, demande l'abrogation de la réforme PPCR et le retour à une notation chiffrée encadrée par des grilles nationales, prenant en compte l'avancement dans la carrière.

Enfin, le SNFOLC tient à remercier les personnels du rectorat pour les documents de travail et pour leur disponibilité.